



SOMMAIRE

ÉDITORIAL – Les jours d'après	1
COMMUNIQUÉ DE PRESSE	1
ABONNEMENT – La Lettre de Psychiatrie Française	2
ON EN PARLE – Revalorisations salariales : un labyrinthe réglementaire	3-4
CONDOLÉANCES – Pr Bernard GIBELLO	4
COLLOQUE 24 mars 2023, à Paris – L'actualité des pratiques psychothérapeutiques en psychiatrie	5 à 8
FENÊTRE SUR L'ART – André ROBILLARD est là !	9 à 11
LIBRE PROPOS – De la mode à la clinique : destin de certains concepts	12
COMPTE-RENDU DU COLLOQUE DU 25 NOVEMBRE 2022 – L'animal : intérêts psychopathologiques et thérapeutiques. Résistances et médiations	13-14
PAS DE DISCOURS SANS LECTURE – Ouvrages récemment parus	15
LIVRES EN IMPRESSION – Hétéro ou auto ? Bio !	16
RENDEZ-VOUS – Séminaire de phénoménologie psychiatrique « Phénoménologie et environnement »	17
LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE – Réunions et colloques	18-19
ANNONCE 30 juin et 1^{er} juillet 2023, à Rochegude – Cette obscure identité du désir	20

Bonnes Fêtes de Fin d'Année
et Joyeux Noël
2022

LES JOURS D'APRÈS

Jean-Yves COZIC*

Pour l'instant, les belles assurances pour préparer les jours d'après se sont ternies. Les discussions du SÉGUR n'ont pas été assez loin pour arrêter la fuite du personnel hospitalier et l'embauche de nouvelles recrues. Le registre médico-social poursuit sa dégringolade et subit encore les conséquences de sa démedicalisation. L'exercice libéral attend toujours des revalorisations dignes et tangibles.

Pendant ce temps, les ARS (Agences Régionales de Santé) continuent à chérir leurs indicateurs et leurs procédures engagées pour vérifier la pertinence des protocoles qu'ils ont eux-mêmes validés et dont l'inefficacité a été évidente lors des vagues de la pandémie ; c'est le bon sens clinique qui a été le plus utile pour faire face aux soins à donner à nos patients.

Mais la pandémie n'est pas terminée alors peut-être pouvons-nous espérer que le Ministère accélère les prescriptions pour réanimer le secteur de la santé ?

Communiqué de presse du Syndicat des Psychiatres Français

le 6 décembre 2022

La pandémie du Covid 19 a permis aux psychiatres français, en premier lieu ceux d'exercice libéral, d'acquiescer une expertise sans précédent de la téléconsultation. Nous avions au préalable mais aussi pendant l'épidémie négocié avec la CNAM ses conditions d'usage pour éviter l'Ubérisation de nos activités de consultation.

Des contrats avec des groupes dédiés à ce fonctionnement sont prêts avec pour appât une attractivité matérielle particulièrement factice.

Ces exigences d'usage sont toujours d'actualité, les données actuelles sur la pratique de téléconsultation en psychiatrie en confirmant la pertinence.

La CNAM a aussi respecté notre demande d'information préalable adressée au médecin libéral concerné par des données statistiques dépassant les ratios négociés. Les psychiatres ayant un taux de téléconsultation supérieur à 20 % de leur activité ont été informés. Une réponse simple suffit pour accuser réception de l'information, argumenter une pratique, éventuellement détailler les motifs de non-applicabilité de ce taux. **Pour les rares collègues ayant une activité de téléconsultation majoritaire, le Syndicat des Psychiatres Français (SPF) ne saurait que leur conseiller, sauf cas très particuliers, de revenir à une activité clinique préférentiellement présente, gage de qualité de la pratique médicale, la télémédecine ne pouvant être qu'un appui à l'exercice de la médecine.**

Les nouvelles technologies représentent une aide indispensable pour notre exercice clinique mais non son remplacement.

* Rédacteur en chef de La Lettre de Psychiatrie Française.